

Burundi : la condamnation d'une journaliste viole le droit à la liberté d'expression

@rib News, 03/02/2023 - Source AFP La condamnation de la journaliste burundaise Floriane Irangabiye pour atteinte à l'intégrité du territoire national, le 2 janvier dernier, viole ses droits à la liberté d'expression et à l'équité, a déclaré jeudi l'ONG de défense des droits humains Human Rights Watch (HRW).

Le tribunal de grande instance de Mukaza a condamné cette journaliste et défenseure des droits de l'Homme à dix ans de prison et à une amende d'un million de francs burundais (près de 500 euros). Les avocats de Floriane Irangabiye ont interjeté appel le 23 janvier. Dès après le verdict du tribunal, sa condamnation fait suite à une mission diffusée sur Radio Igicaniro qu'elle a animée en août 2022, au cours de laquelle elle a interviewé un défenseur des droits humains et un journaliste en exil, qui ont tous deux critiqué le bilan du Burundi en matière de droits de l'Homme. « La condamnation de Floriane Irangabiye met en lumière la manipulation du système judiciaire par les autorités burundaises pour faire taire les voix critiques », a déclaré Clémentine de Montjoye, chercheuse au sein de la division Afrique de HRW, citée dans un communiqué de l'ONG. « Si les autorités burundaises sont sincères quant à leur volonté d'introduire des réformes, elles devraient mettre fin à leur vendetta contre les personnes qu'elles perçoivent comme des opposants au gouvernement, y compris les dizaines de journalistes et de défenseurs des droits humains qui ont fui après la crise politique du pays en 2015 », a-t-elle ajouté. Lors du procès de Floriane Irangabiye le 16 décembre, le parquet a fondé ses accusations sur son travail de chroniqueuse et animatrice sur Radio Igicaniro, un média en ligne qui diffuse des contenus critiques ainsi que des débats sur la politique et la culture burundaises. Le journaliste qu'elle a interviewé, Bob Rugurika, est le directeur de la Radio publique africaine (RPA). Il a été reconnu coupable par contumace d'atteinte à la réputation de l'état, tout comme onze autres journalistes et défenseurs des droits humains à l'issue d'un procès en 2020. Dès après le verdict, le parquet s'est fondé sur ses voyages réguliers entre le Rwanda, où elle était basée au Burundi, et l'a accusée de critiquer le gouvernement burundais et d'inciter les jeunes à renverser le gouvernement, notamment du fait de sa participation à des rencontres avec des jeunes Burundais en exil au Rwanda. Le parquet a également cité des photos sur lesquelles elle apparaissait avec le président rwandais Paul Kagame et l'ancien président burundais Pierre Buyoya, qui a été jugé coupable par contumace de l'assassinat en 1993 de son successeur, Melchior Ndadaye, et condamné à la prison à vie en novembre 2020.